

Les exploitations agricoles à faibles revenus

Se maintenir au prix de conditions de vie difficiles

Christine Olm

Dans 40 % des exploitations agricoles françaises, le revenu agricole ne permet ni aux chefs d'exploitation ni à leurs éventuels aides familiaux non salariés de bénéficier d'une rémunération supérieure au SMIC. Si les caractéristiques de ces exploitations sont connues, en revanche, peu de données étudient l'ensemble des revenus du foyer et les conditions de vie des ménages concernés.

Le ministère de l'Agriculture et de la Pêche a demandé au CRÉDOC la réalisation d'une enquête permettant de mieux connaître les conditions de vie des chefs d'exploitation à faibles revenus agricoles, notamment de ceux vivant sur de petites exploitations.

Les résultats de l'enquête montrent la difficulté, pour ces foyers d'agriculteurs, d'échapper à la pauvreté. Pour autant, rares sont ceux qui songent à quitter l'exploitation. Le coût généralement faible du logement, associé à un certain confort, le sentiment que les conditions de vie sont plus favorables en milieu rural qu'en milieu urbain, le choix pour la profession d'agriculteur ou l'incapacité d'avoir un projet professionnel différent, peuvent alors expliquer cette persévérance au prix d'un très faible niveau de vie et même, pour une minorité, de situations de pauvreté sévères.

Peu de possibilités d'échapper à la pauvreté

Les exploitants rencontrés par le CRÉDOC se caractérisent par la faiblesse de leurs revenus agricoles. Ces revenus sont inférieurs à 24000 F annuels pour la moitié des exploitations de l'échantillon, et ne dépassent 60000F annuels que pour 12%. Seuls 20 % des foyers interrogés ont un revenu supérieur au seuil de pauvreté.

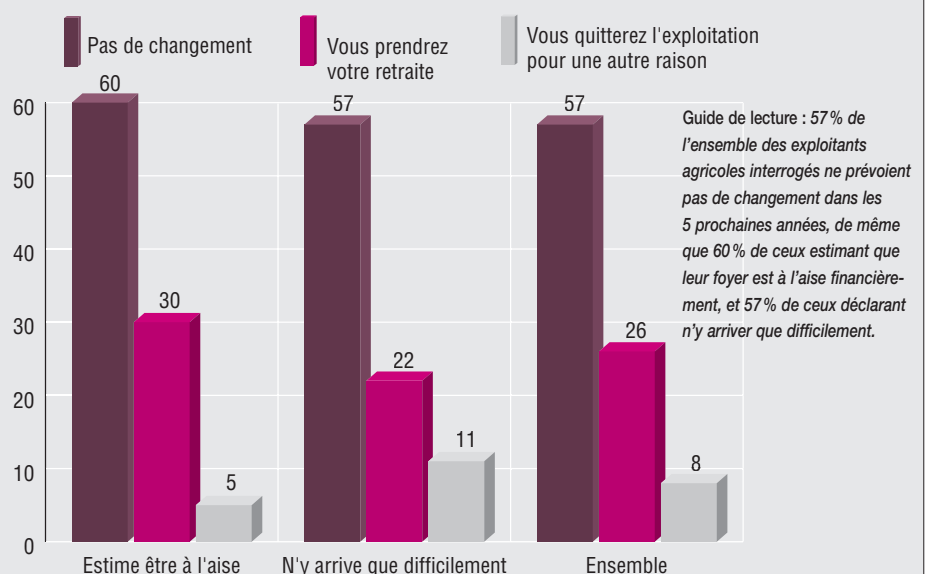
Confrontés à la faiblesse de leurs revenus agricoles, peu de ménages d'exploitants parviennent à diversifier suffisamment leurs ressources financières pour échapper à la pauvreté. La plupart (59 %) des agriculteurs

à faibles revenus vivent dans un ménage sans autre activité que l'agriculture. La mono-activité est une obligation pour les exploitants célibataires et consacrant un temps de travail important à l'exploitation, situation particulièrement fréquente parmi les exploitants à faibles revenus. La faiblesse du niveau de diplôme ainsi que l'éloignement des zones d'emploi apparaissent dans d'autres études comme une limite aux possibilités de diversification des revenus.

De plus, si les exploitants interrogés sont aussi nombreux que l'ensemble des agriculteurs à vivre dans un ménage pluri-actif (41 %), les revenus d'activité extérieure ne permettent au foyer d'atteindre un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté que pour

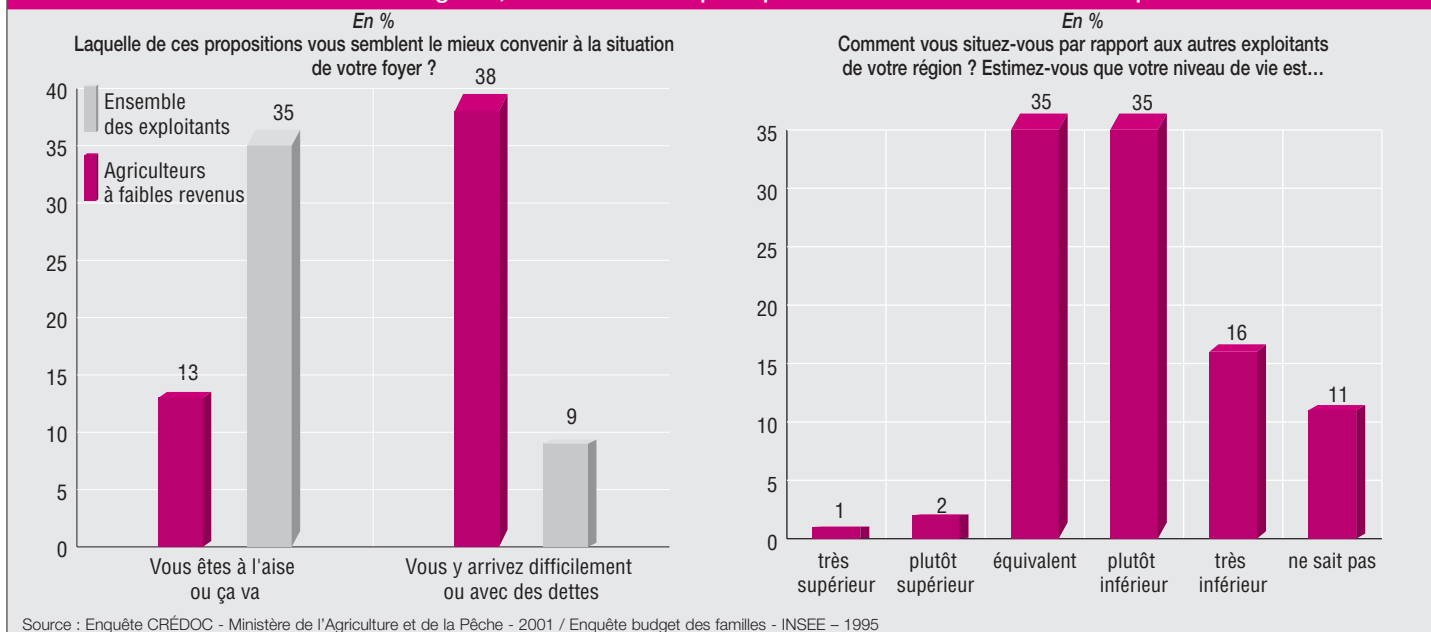
La retraite, principale perspective de changement

En % de réponses selon que l'enquête «estime être à l'aise» ou qu'il «n'y arrive que difficilement»
Comment voyez-vous votre avenir dans les cinq prochaines années ?



Source : Enquête CRÉDOC - Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - 2001

Un niveau de vie dégradé, et une mauvaise perception de l'écart avec les autres exploitants



la moitié d'entre eux. Moins diplômés, ils occupent, comme leur conjoint, des emplois moins qualifiés que ceux exercés par les autres ménages d'exploitants. Le temps de travail sur l'exploitation est en général important, et les conjoints sont particulièrement nombreux à s'impliquer dans l'activité agricole sur une exploitation qui ne peut rémunérer des salariés. Les temps de travail à l'extérieur de l'exploitation sont alors contraints par l'importance du temps de travail agricole.

Peu de perspectives de changement

Dans les cinq prochaines années, malgré la faiblesse des revenus, seuls 8 % des agriculteurs interrogés pensent quitter l'exploitation pour une autre raison que la retraite. Le quart aura pris sa retraite et près de 60 %, quelle que soit l'appréciation qu'ils portent sur le niveau de vie de leur foyer, ne prévoient pas de changement. Pourtant, les exploitants n'espèrent pas d'amélioration de leur situation : 17 %, contre 22 % de l'ensemble des agriculteurs et 36 % des autres actifs à faibles revenus s'attendent à une hausse de revenu dans les cinq prochaines années, et seuls 5 % des exploitants à faibles revenus estiment qu'eux-mêmes ou leur successeur pourront vivre correctement de l'agriculture dans les dix prochaines années, même si les conditions n'évoluent pas.

Cette acceptation d'un faible niveau de vie s'explique en partie parce que les exploitants agricoles à faibles revenus généralisent les difficultés qu'ils rencontrent : beaucoup déclarent des difficultés financières importantes, tout en estimant qu'elles sont communes à l'ensemble des exploitants et ne constituent pas un problème individuel.

Ainsi, interrogés sur la situation financière de leur foyer, le tiers des exploitants en difficulté déclare « n'y arriver que difficilement », contre 9 % de l'ensemble des agriculteurs. Pourtant, 16 % seulement des agriculteurs à faibles revenus estiment leur niveau de vie très inférieur à celui de l'ensemble des exploitants de leur région, le tiers le jugeant plutôt inférieur, et le tiers équivalent. Dans ce contexte, pour les exploitants interrogés, choisir ou accepter la profession d'agriculteur signifie nécessairement vivre avec un faible revenu. Mais pour la moitié d'entre eux, ce revenu est acceptable en particulier parce qu'ils estiment que lorsqu'on est en difficulté financière, les conditions de vie sont meilleures en milieu rural qu'en milieu urbain. Seuls 20 % pensent au contraire qu'il est plus facile de vivre en ville lorsqu'on dispose de faibles revenus.

Le logement et l'autoconsommation favorisent le maintien sur l'exploitation

Deux facteurs améliorent les conditions de vie des agriculteurs. Le premier est l'autoconsommation, importante parmi les exploitants : seuls 14 % des exploitants interrogés ne la pratiquent pas, alors que pour le tiers d'entre eux, elle concerne la plupart des produits de base et permet de pallier un peu la faiblesse des revenus.

Le second est lié aux conditions de logement : les deux tiers des exploitants ayant de faibles revenus sont propriétaires de leur logement. Ils sont plus nombreux dans ce cas que l'ensemble des agriculteurs (la moitié est propriétaire), et surtout que les autres actifs à faibles revenus (moins d'un sur cinq). On peut alors supposer que pour beaucoup d'exploitants à faibles revenus, propriétaires du logement faisant partie de

l'exploitation, les charges afférentes sont particulièrement faibles.

De plus, les exploitants agricoles en difficulté bénéficient d'un confort minimal. Le confort sanitaire de leur logement est comparable à celui des autres exploitants agricoles et à celui des actifs à faibles revenus : seuls 8 % ne disposent pas d'installations sanitaires minimales. Les autres possèdent à la fois une douche ou une baignoire, l'eau chaude et des toilettes dans l'habitation. La taille des logements est par ailleurs suffi-

Une enquête auprès de 500 exploitants agricoles

Le CRÉDOC a interrogé en face à face 500 exploitants agricoles, répartis dans dix-huit départements métropolitains. Les départements ont été choisis à partir d'une typologie tenant compte de la situation socio-économique et de l'agriculture des départements. Les exploitants interrogés ont été sélectionnés selon des critères de taille d'exploitation et de rendements cadastraux. Il s'agissait donc d'agriculteurs a priori en difficulté, dont les exploitations pouvaient avoir des caractéristiques très diverses. Les enquêteurs vérifiaient leur appartenance à la cible lors de la première prise de contact. La méthode de constitution de l'échantillon comprenait des critères de taille, qui ont conduit à sur représenter les petites exploitations par rapport aux grandes. Ce sont les conditions de vie des exploitants agricoles sur les petites exploitations à faibles revenus qui étaient l'objet principal de l'étude, même si des exploitations de plus grande taille sont également présentes dans l'échantillon.

santé: 10 % des agriculteurs en difficulté sont en situation de surpeuplement, alors que 25 % de l'ensemble des actifs à faibles revenus vivent dans un logement trop petit par rapport au nombre de personnes du ménage.

Des conditions de vie qui restent difficiles

Ces conditions de logement plutôt favorables masquent des conditions de vie parfois dégradées. Sur le plan financier d'abord, les exploitants à faibles revenus connaissent souvent de fortes difficultés. Le tiers a eu du mal à payer une facture ou un loyer au cours des trois dernières années, et plus de la moitié vivent dans un foyer remboursant des prêts ou des crédits. À titre de comparaison, seuls 8 % de l'ensemble des exploitants agricoles et 20 % des autres actifs à faibles revenus ont eut des difficultés à faire face à des échéances financières, 20 % des premiers et le quart des seconds sont endettés. Ces difficultés obligent à des restrictions, notamment dans le domaine de la santé. Si 89 % des exploitants agricoles interrogés ont une couverture complémentaire santé (en particulier 10 % bénéficient de la Couverture Maladie Universelle), ils sont particulièrement nombreux (16 %), à avoir renoncé aux soins pour des raisons financières au cours des deux dernières années. Seuls 9 % de l'ensemble des agriculteurs ont dû renoncer à des soins pour les mêmes raisons au cours de leur vie. La faiblesse du niveau de vie s'accompagne également d'une absence de loisirs et d'un certain isolement. Les pratiques de loisirs et les départs en vacances sont particulièrement rares parmi les exploitants à faibles revenus. Les deux tiers partent au plus tous les quatre ans, le quart ne reçoit jamais à dîner ni ne sort en soirée. En 1999, le tiers des agriculteurs avait pris des vacances, ce qui faisait d'eux la catégorie socioprofessionnelle la moins concernée par ces départs, pourtant beaucoup plus fréquents que ceux des seuls exploitants à faibles revenus.

Les relations sociales se limitent souvent au cercle familial: 95 % des agriculteurs interrogés ont eu au moins un contact avec une personne de la famille ne résidant pas avec eux au cours des trois derniers mois. En revanche, les contacts amicaux sont rares, et l'aide financière dont peuvent disposer les exploitants particulièrement faible: seuls 3 % des exploitants à faibles revenus déclarent pouvoir bénéficier d'un soutien financier de leur famille ou de leurs amis, alors que 14 % de l'ensemble des actifs à bas revenus peuvent compter sur une telle aide. Le milieu rural est souvent associé à l'hypothèse d'une solidarité importante. Les chiffres précédents montrent que cette solidarité n'existe pas sur le plan financier, en tout cas pour les agriculteurs les plus en difficulté. En dehors d'une adhésion à un syndicat

Des conditions de vie difficiles			
	Exploitants à faibles revenus	Autres actifs à faibles revenus	Ensemble des exploitants agricoles
Est propriétaire de son logement	68	17	55
Ne dispose pas de tout le confort sanitaire	8	8	9
Est en situation de surpeuplement	10	25	8
A eu des difficultés à faire face aux échéances financières au cours des trois dernières années	32	19	8
Le foyer rembourse des prêts ou des crédits	54	26	20
N'est pas parti en vacances au cours de l'année passée (part au plus tous les 4 ans pour les exploitants à faibles revenus)	66	Nc	33
Peut bénéficier d'un soutien financier de la famille ou d'amis	3	14	5
À renoncé à des soins médicaux pour des raisons financières au cours de sa vie (au cours des deux dernières années pour les exploitants à faibles revenus)	16	Nc	9

Source : Enquête CRÉDOC - Ministère de l'Agriculture et de la pêche - 2001 / Enquête budget des familles - INSEE - 1995 / Enquête santé, soins et protection sociale - CREDES - 1998

agricole, les exploitants agricoles à faibles revenus n'ont que peu de vie associative. Les trois quarts n'ont pas d'autres contacts associatifs, alors que le tiers des actifs à bas revenus est inscrits dans une association.

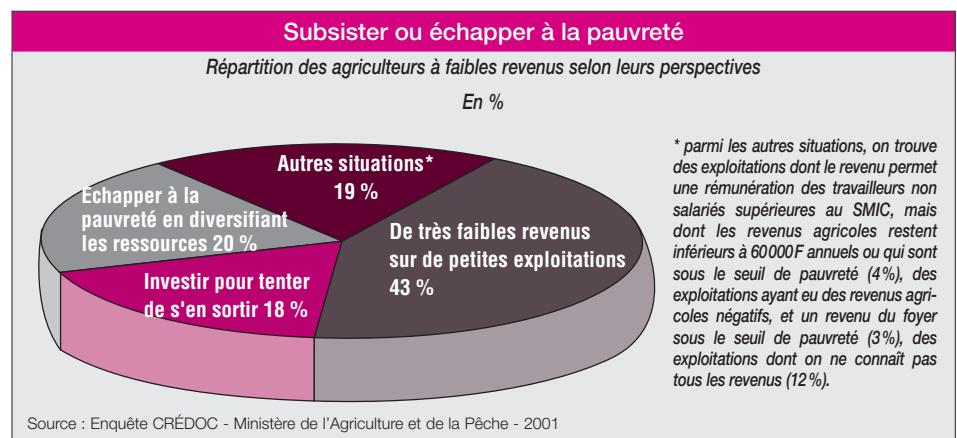
Une pauvreté parfois sévère parmi les petits exploitants

Les exploitants à faibles revenus se différencient à la fois par la taille de l'exploitation, par les choix de l'exploitant confronté à la faiblesse des revenus agricoles et par les difficultés qu'il rencontre. Trois types de situation distinguent les agriculteurs interrogés.

De très faibles revenus sur de petites exploitations : 43 % des exploitants de l'échantillon vivent sur des exploitations dites «de subsistance». Ce sont de petites exploitations, de taille inférieure à 20 hectares. Les revenus agricoles sont particulièrement faibles (inférieurs à 24 000 F annuels pour près de 60 %), et les revenus du foyer

sont sous le seuil de pauvreté. Ces agriculteurs sont nombreux, 20 %, à être célibataires. Ils sont relativement âgés et vivent pour les deux tiers dans des ménages mono-actifs. Leurs conditions de vie sont particulièrement dégradées. 13 % sont à la fois célibataires, sans contacts autres que familiaux, sans loisirs, sans couverture santé complémentaire et échappent pour les deux tiers aux services sociaux. Camille Fabre, auteur d'une étude sur la précarité et l'agriculture dans le département de la Haute-Loire, identifie des agriculteurs peu mobiles professionnellement «sans projet professionnel et gérant l'existant». Ce comportement correspond à ces agriculteurs à très faibles revenus sur de petites exploitations, qui, malgré des conditions de vie difficiles et l'absence de perspective, n'envisagent pas d'autre avenir qu'un départ en retraite. Pour la plupart, ces exploitants n'ont pas d'autre choix que l'agriculture.

Investir pour s'en sortir : 18 % des agriculteurs interrogés vivent dans un foyer dont les revenus ne dépassent pas le seuil de



pauvreté, mais ils disposent d'exploitations plus grandes que les précédentes. Seuls 4 % envisagent de quitter l'exploitation. Contrairement au groupe précédent, cette volonté de rester sur l'exploitation correspond sans doute à un projet, à un choix pour l'agriculture qui s'accompagne d'une tentative d'amélioration du niveau de vie par des investissements en temps et financiers, dans l'agriculture. Ainsi, les trois quarts de ces exploitants sont en phase d'agrandissement et d'investissement. Lorsqu'ils vivent en couple, le conjoint travaille sur l'exploitation. L'investissement dans l'activité agricole signifie des temps de travail importants, et donc l'impossibilité de diversifier les revenus. Seul le quart perçoit des revenus d'activité extérieure, trop faibles cependant pour que le ménage échappe à la pauvreté. Il s'agit en particulier d'exploitants qui s'investissent dans l'agriculture pour échapper à leur situation de pauvreté actuelle, mais sans y parvenir jusqu'à présent.

Échapper à la pauvreté en diversifiant les ressources. 20 % des exploitants interrogés disposent de faibles revenus agricoles issus d'exploitations de petite taille, mais diversi-

fient suffisamment leurs ressources pour que le foyer échappe à la pauvreté. Dans ce groupe, on trouve des personnes pour lesquelles l'agriculture est sans doute un complément à des revenus d'activités extérieures. Il s'agit également de ménages d'agriculteurs qui, confrontés à la faiblesse de leurs revenus agricoles, se désinvestissent d'une agriculture ne leur permettant pas d'atteindre un niveau de vie suffisant. Le quart travaille sur des exploitations réduites par rapport aux prédécesseurs, la moitié estime que ses revenus diminuent. Ils sont également particulièrement nombreux, 42 %, à penser qu'on ne peut pas vivre correctement sur leur exploitation, même si les conditions évoluent. Ce constat conduit le ménage à chercher des activités à l'extérieur de l'exploitation. Plus jeunes, ces agriculteurs vivent souvent dans des foyers pluriactifs et bénéficient de conditions de vie meilleures. Ce sont en particulier des exploitants qui ont fait le choix de ne pas tout investir dans l'activité agricole.

Cette typologie montre que pour certains, l'agriculture est une activité dont ils se désengagent, alors que pour d'autres, elle est par choix ou par obligation, la seule

source de revenus. Près d'un exploitant sur dix connaît des conditions de vie très dégradées mais souvent l'activité agricole constitue un mode de vie qu'ils ont toujours connu et auquel ils ne peuvent concevoir d'autres alternatives. Leur pauvreté est peu visible, notamment parce qu'ils sont isolés et minoritaires par rapport aux autres situations repérées par cette enquête. ■

Pour en savoir plus

- Les résultats présentés ici sont extraits de «Les conditions de vie des exploitants agricoles à faibles revenus», Christine Olm, Marie-Odile Simon, Collection des Rapports du CRÉDOC n° 219, janvier 2002.

L'analyse s'appuie également sur les ouvrages suivants :

- Brangeon, Jeguzo, Roze ; *Richesse et pauvreté en agriculture*, INRA, éditions Economica, Paris, 1998.

- Brangeon, Jeguzo, Roze ; «Les bas revenus agricoles en France», *Économie et statistiques* n° 273, 1994.

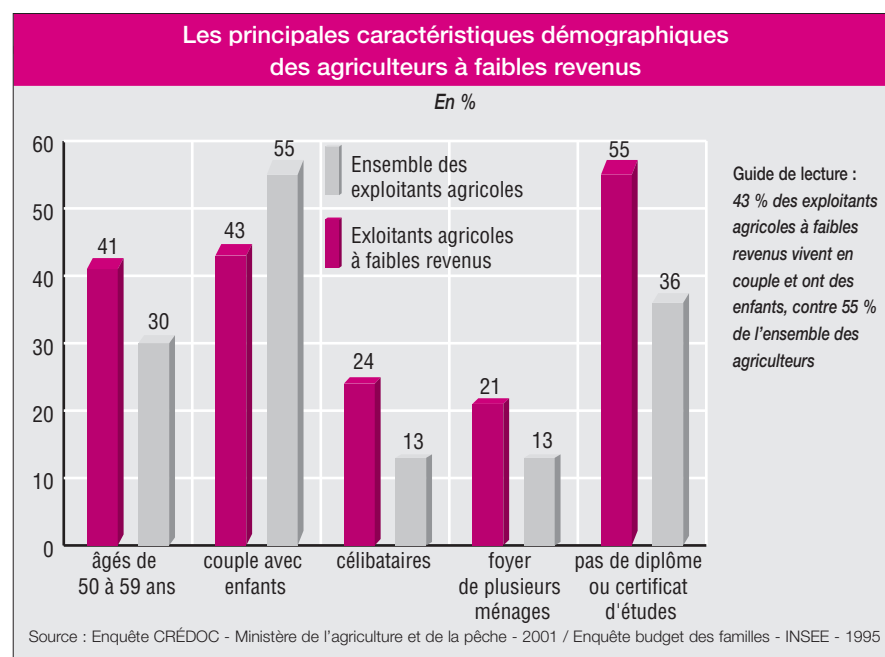
- Butault, Delame, Krebs, Lerouvillois ; «La pluriactivité, un correctif aux inégalités de revenus agricoles», *Économie et Statistiques* n° 329-330, 1999.

- Fabre ; «Ménages en situation de précarité et activité agricole. Analyse à partir d'études de cas réalisées en Haute-Loire», *Agricultures*, 1996.

Quelques caractéristiques des exploitants agricoles à faibles revenus

Les exploitants agricoles à faibles revenus se caractérisent par rapport à l'ensemble des agriculteurs par :

- leur âge : les exploitants interrogés sont un peu plus âgés que l'ensemble des agriculteurs. Ils sont particulièrement nombreux dans la tranche d'âge 50-59 ans ;
- la situation familiale : la plus fréquente reste celle d'un couple avec enfants, mais elle est plus rare que parmi l'ensemble des agriculteurs (elle concerne 43 % des agriculteurs à faibles revenus, contre 55 % de l'ensemble des exploitants). Les célibataires sont alors particulièrement nombreux, ainsi que les foyers de plusieurs familles, et en particulier, les personnes vivant avec leurs ascendants ;
- le niveau de diplôme des agriculteurs à faibles revenus est particulièrement faible : 55 % n'ont pas de diplôme, ou seulement le certificat d'étude.



CRÉDOC
Consommation et Modes de Vie

Publication du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

Directeur de la publication : Robert Rochefort

Rédacteur en chef : Yvon Rendu

Relations publiques : Brigitte Ezvan
Tél. : 01 40 77 85 01
relat-presse@credoc.asso.fr

Diffusion par abonnement uniquement
200 francs par an
Environ 10 numéros

142, rue du Chevaleret, 75013 Paris

Commission paritaire n° 2193
AD/PC/DC

www.credoc-fr.org